

Prix Scientifiques & Bourses de l'Académie nationale de Pharmacie 2024

PRIX DE THESE D'UNIVERSITE

- **Quatre prix** respectivement **des Sciences physico-chimiques, des Sciences biologiques, des Sciences du Médicament, des Sciences de la Santé publique et Environnement**, destinés à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, en France, d'une thèse de Doctorat d'Université soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature.
- **Un prix de Pharmacotechnie, biomatériaux et vectorisation**, destiné à récompenser les auteurs de travaux scientifiques de qualité ayant abouti à la soutenance, dans un pays francophone européen, d'une thèse de Doctorat d'Université soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature.
- **Un prix des Sciences pharmaceutiques**, destiné à récompenser un pharmacien, de France ou de pays francophone, auteur d'une thèse de Doctorat d'université dans toutes les disciplines pharmaceutiques, soutenue depuis moins de deux ans à la date de candidature.
- **Un prix Cifre en santé**, doté par L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) destiné à récompenser l'auteur ou l'autrice d'une thèse d'Université qui a été soutenue par le dispositif Cifre* dans des domaines de compétence de l'Académie en particulier dans le domaine i) de la santé au sens large y compris les technologies au service de la santé ii) des sciences biologiques, physico-chimiques et pharmaceutiques en lien avec les produits de santé et iii) de la dermatologie ou de la cosmétologie.
Cette thèse devra avoir été soutenue dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer le Diplôme National de Doctorat dans les trois dernières années précédant le dépôt de candidature, En cas de soutenance à huis clos, le dossier ne pourra être éligible que si la confidentialité a été totalement levée sur le manuscrit de thèse.

*Dispositif Cifre : Convention Industrielle de Formation par la Recherche financée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les thèses soutenues à huis clos ne peuvent être examinées qu'une fois levée la confidentialité.

Elles peuvent être soumises pour un prix dans un délai de 3 ans après la date de la soutenance.

Le dossier de soumission doit être accompagné d'une lettre du président du jury confirmant la soutenance à huis clos et d'une attestation de la levée effective de la confidentialité par le directeur de thèse.

L'attribution de chaque Prix de Thèse donne droit en plus au titre de lauréat de l'Académie nationale de Pharmacie ainsi qu'à une médaille gravée au nom du lauréat.

PRIX DOTES PAR DES SOCIETES OU ORGANISMES PROFESSIONNELS

- **Prix Maurice BOUVET & Henri BONNEMAIN**
Prix doté à parts égales par la Société d'Histoire de la Pharmacie et la famille BONNEMAIN, destiné à récompenser l'auteur d'une thèse ou d'un travail relatif à l'Histoire de la Pharmacie, rédigé en langue française et publié préférentiellement depuis moins de deux ans.
A équivalence de mérite, la préférence sera donnée à un candidat titulaire du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ou d'un diplôme équivalent de l'Union européenne.
- **Prix de la Société des Amis des Facultés de Pharmacie de Paris (Amifac)**
Prix doté par les arrérages de biens du Syndicat Général de la Réglementation des produits pharmaceutiques dévolus par ses derniers présidents Maxime VAILLANT et Gabriel MAILLARD à la S.A.F.P.P, destiné à récompenser un ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, de nationalité française, de préférence pharmacien ou étudiant en pharmacie, pour des travaux originaux ayant contribué à enrichir les sciences pharmaceutiques et biologiques.

- **Prix Sylviane CHATELAIN**

Prix doté par la donation Christian CHATELAIN destiné à récompenser un pharmacien, de préférence de nationalité française pour des travaux originaux en biologie médicale ou contribuant à enrichir les connaissances et pratiques professionnelles en biologie médicale.

- **Prix CHOAY**

Prix doté par le laboratoire C.C.D, destiné à récompenser des travaux réalisés en France, de préférence par un pharmacien, pour des travaux sur les dispositifs médicaux tout particulièrement à usage gynécologique ou sur la nutrition notamment destinés au bien-être des femmes.

- **Prix en Addictologie**

Prix destiné à mettre en valeur une personnalité de nationalité française, de préférence pharmacien, très impliquée dans le domaine de l'addictologie pour ses travaux de recherche fondamentale ou appliquée ainsi que son implication sur le terrain.

- **Prix Opal**

Prix destiné à récompenser des travaux originaux de Doctorat d'Université ou de niveau équivalent, ayant pour thème soit la recherche de méthodes substitutives permettant de limiter le recours à l'animal de laboratoire soit la mise au point de techniques améliorant le bien-être des animaux tant au cours des expérimentations que dans leur hébergement.

- **Prix des Sciences végétales**

Prix résultant de la fusion des prix BERNIER, DUBAIL, Charles LEROY et LANDRIN, Jean-Charles et Raoul MESTRE et Alice ROLLEN, destiné à récompenser un ou plusieurs pharmaciens ou un étudiant en pharmacie de nationalité française pour leurs travaux portant sur l'isolement, l'analyse ou la biochimie des constituants d'un végétal ou sur de nouveaux principes actifs définis tirés des végétaux, ou encore en botanique, biologie végétale et biologie cellulaire.

- **Prix Maurice-Louis GIRARD**

Les arrérages du legs constitué en 1988 par le Pr M-L GIRARD sont destinés à récompenser un chercheur ou une équipe de chercheurs par un prix destiné à la réalisation d'un projet de recherche en biologie médicale, une amélioration de la prise en charge du patient en termes de diagnostic, de suivi et de pronostic de sa maladie.

- **Prix Internat en Pharmacie - Prix René et André FABRE**

Prix doté, à part égales, par l'Association des Anciens Internes et Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris et de sa région (AIPHP) ainsi que la donation de M^{me} FABRE, destiné à encourager un interne ou un ancien interne en Pharmacie français ou nommé à titre étranger, quelle que soit sa région d'Internat, et âgé de moins de 35 ans, poursuivant des travaux de recherche dans le domaine des sciences pharmaceutiques ou biologiques notamment biologie médicale, toxicologie et hygiène hospitalière.

- **Prix Michel DELALANDE**

Prix doté par les arrérages de la donation de la famille DELALANDE destiné à récompenser un auteur ou plusieurs auteurs travaillant en collaboration, ressortissant de l'Union européenne, de préférence pharmacien, pour des travaux originaux intéressant les sciences pharmaceutiques et se rapportant de préférence à la pharmacodynamie, à la chimie thérapeutique ou à l'étude des substances chimiques naturelles. Si le jury le juge souhaitable, ce prix peut être réparti entre plusieurs bénéficiaires, sans qu'il soit nécessaire que les parts soient égales.

- **Prix international du bon usage du médicament**

Prix international doté par le LEEM visant à récompenser un professionnel de santé ayant contribué, par son activité professionnelle et ses travaux scientifiques dans son pays et/ou sur le plan international, au bon usage du médicament, en particulier grâce à des actions ou des outils adaptés, des formations des professionnels de santé, des informations données au public.

- **Prix Jean BRUDON**

Prix destiné à récompenser un pharmacien pour des travaux ou initiatives ayant contribué à un développement innovant des produits de santé d'origine biologique ou des produits de diagnostic.

L'attribution du prix pourra être reportée d'une année dans l'hypothèse où aucun candidat approprié n'aurait été identifié.

- **Prix JPIP - Journées Pharmaceutiques Internationales de Paris**

Prix doté par les JPIP, destiné à récompenser l'auteur, français ou étranger, d'une thèse d'exercice, soutenue en France depuis moins de trois ans à la date de candidature, dans une Faculté de pharmacie française et dont le sujet concerne le rôle du pharmacien dans la prévention et la prise en charge des maladies cardiovasculaires.

- **Prix d'excellence en radiopharmacie SoFRa (Société Française de Radiopharmacie)**

Prix doté par la Société Française de Radiopharmacie (SoFRa), destiné à récompenser l'auteur, radiopharmacien ou interne en pharmacie engagé dans le cursus de radiopharmacie pour des travaux se rapportant à la recherche et au développement radiopharmaceutique avec un haut potentiel applicatif en radiopharmacie pour le diagnostic ou la thérapie en médecine nucléaire, réalisés depuis moins de 3 ans à la date de candidature.

BOURSES DE RECHERCHE EN PHARMACIE ONCOLOGIQUE

La Société Française de Pharmacie Oncologique (SFPO) en partenariat avec l'Académie nationale de Pharmacie (AnP) décerne chaque année deux bourses de recherche destinées à soutenir des travaux de recherche appliquée ou fondamentale dans le domaine de la pharmacie oncologique. Elles sont remises conjointement par les présidents de l'AnP et de la SFPO à l'occasion de la séance solennelle annuelle de l'AnP ainsi que lors du congrès de la SFPO.

- **BOURSE SFPO/ACADEMIE NATIONALE DE PHARMACIE**

Objet : travaux de recherches appliquées en pharmacie oncologique.

Cette bourse devra permettre d'aider un chercheur à poursuivre et/ou finir ses travaux de recherche appliquée au domaine de la pharmacie oncologique. Elle est attribuée à un pharmacien ou à une équipe pharmaceutique ayant une activité hospitalière publique ou privée. Le responsable du projet doit être pharmacien.

Les projets présentés consistent en des travaux réalisés dans le cadre d'une pharmacie hospitalière, dans un laboratoire de recherche appliquée rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée ou dans un laboratoire universitaire ou établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

- **BOURSE « ÉLIE BZOURA » SFPO/ACADEMIE NATIONALE DE PHARMACIE**

Objet : travaux de recherches scientifiques de nature fondamentale en cancérologie.

La Bourse « Elie BZOURA » accordée en mémoire du Dr Elie BZOURA (1916-2010), éminent académicien, sera financée conjointement par les arrérages de sa dotation à l'AnP et la SFPO.

Cette bourse devra permettre d'aider un **jeune chercheur** à poursuivre et/ou finir ses travaux de recherche de nature plus fondamentale en cancérologie et/ou sur des domaines pharmaceutiques en lien avec la cancérologie.

Les projets présentés consistent en des travaux pouvant être réalisés dans un laboratoire de recherche rattaché à un établissement d'hospitalisation publique ou privée ou dans un laboratoire universitaire ou un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) travaillant en étroite collaboration avec un service pharmaceutique hospitalier.

ENGAGEMENTS

Dans le cas où les projets présentés impliqueraient le respect de réglementations particulières, notamment dans le cadre de recherches biomédicales, le candidat est réputé prendre en charge les formalités afférentes, en particulier recueillir l'avis préalable d'un comité de protection des personnes.

Les lauréats s'engagent à consacrer l'intégralité de la bourse attribuée à la réalisation du projet de recherche proposé et à en présenter à la SFPO et à l'AnP les résultats, ou, à défaut, l'état d'avancement du projet, l'année suivant l'obtention de la bourse. Un bilan d'utilisation des crédits devra être fourni.

Toute communication écrite (mémoire, poster, publication dans une revue à comité de lecture...) ou orale (séminaire, congrès,...) concernant les résultats du projet de recherche devra obligatoirement mentionner la participation financière de la SFPO et de l'AnP.

Les bourses ne pourront servir à financer des coûts de personnel. Les achats de matériel, consommables et divers réactifs seront effectués directement par les bénéficiaires des bourses qui en seront les propriétaires et en assureront l'entière responsabilité.

Le financement des bourses est assuré conjointement par la SFPO et l'AnP suivant des modalités fixées en commun par les conseils d'administration respectifs.

Modalités de candidature

Mise à jour le 14 février 2024

**Date limite de réception des dossiers de
candidature complets**

Jeudi 5 septembre 2024

***Art 29 du Règlement Intérieur « les prix ne peuvent pas être attribués à un membre de l'Académie »**

Le dossier de candidature doit être **envoyé exclusivement** sous format électronique au secrétariat de l'Académie **à l'adresse suivante** : info@acadpharm.org, au plus tard à la date ci-dessus indiquée.

Il comprend dans tous les cas :

- une lettre de candidature datée et signée avec la mention du prix (ou de la bourse) souhaité
- un CV complet, daté, indiquant : adresse courriel, téléphone portable, adresse postale avec la liste des publications, conférences, posters
- un document de présentation d'une page, indiquant les résultats acquis par le candidat ainsi que leur adéquation avec les objectifs du prix (ou de la bourse)

De plus :

- ✓ dans tous les cas, un exemplaire numérique de la thèse
- ✓ dans le cas des *Prix de thèse d'université*, un exemplaire électronique de la thèse d'université avec le rapport de soutenance
- ✓ dans le cas du *Prix de la Société d'histoire de la pharmacie*, un exemplaire électronique de la thèse ou de l'ouvrage présenté à l'appui de la demande
- ✓ dans le cas d'une *demande de bourse*, un exemplaire électronique du descriptif du projet de recherche

Si une version papier de vos documents était nécessaire, le secrétariat de l'Académie vous recontacterait.

* *
*